

PROCEDURE D'ANNULATION ET D'ABANDON DANS LE CADRE DU CPF

Quelles conséquences en cas d'annulation de mon inscription à une formation ?

Vous vous êtes inscrit à une session de formation mais avez un empêchement ou un imprévu ? Découvrez ici toutes les modalités d'annulation d'inscription.

Mon dossier est validé et je ne peux pas assister à la formation ?

1. Votre dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés ? Vous disposez d'un délai de rétractation pour annuler dans ce cas les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
2. Votre formation débute dans plus de 7 jours ouvrés ? Vous avez annulé votre dossier. Les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
3. Votre formation débute dans moins de 7 jours ouvrés ?
 - Vous avez un cas de force majeure ? Vous avez annulé votre dossier. Les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
 - Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits formation seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation.

Le délai de rétractation s'arrête automatiquement le jour de la date de début de formation indiquée dans votre dossier de formation.

Je suis entré en formation et je souhaite abandonner ?

- Vous avez un cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités au prorata de votre temps de présence en formation ; si vous avez réglé un reste à payer il sera également débité au prorata de votre temps de présence en formation. Le reste de vos droits est libéré et le reste de votre reste à payer est remboursé directement sur votre carte bancaire qui a servi au paiement.
- Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera débité en totalité également.

Quels sont les motifs pour cas de force majeure ?

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

Pour consulter les cas de force majeure et les conséquences d'une annulation tardive non justifiée, référez-vous aux [conditions générales d'utilisation](#) (Article 6.2).

PROCEDURE D'ANNULATION ET D'ABANDON DANS LE CADRE INSCRIPTION CPF	1 / 1
29/10/2022	Création Version 1